

PERMETTRE LA DECOUVERTE DE LA NATURE A VOS ELEVES

Des pistes de financements complémentaires pour les écoles

Les communes et collectivités locales

Les mairies et les structures territoriales restent les interlocuteurs de proximité incontournables.

- **La Mairie de la commune (pour l'école) :** En tant que propriétaire et gestionnaire des écoles primaires, elle peut attribuer une subvention exceptionnelle via la coopérative scolaire (OCCE) pour financer l'intervention d'un.e animateur.trice nature de l'AGRENABA. C'est le cas par exemple de la commune de Varennes-sur-Seine qui finance cette année une animation à destination des collégiens en partenariat avec notre association.
- **Le Budget Participatif Écologique de la Région Île-de-France :** La Région soutient fortement la reconquête de la biodiversité. Les écoles (via la commune ou une association de parents d'élèves) peuvent déposer un projet pour obtenir des fonds (achats de nichoirs, d'outils de jardinage, financement de parcours pédagogiques) avec l'intervention d'un.e animateur.trice nature de l'AGRENABA.

Les appels à projets d'État et organismes publics

Certaines aides nationales ou régionales ciblent directement l'action pédagogique concrète sur le terrain.

- **Le dispositif "Aires Terrestres Éducatives" (ATE) de l'OFB :** L'Office Français de la Biodiversité attribue un financement forfaitaire (jusqu'à **5 000 €** pour lancer le projet). Les élèves supervisés par leur enseignant.e gèrent eux-mêmes une petite zone de nature à proximité de l'école (comme une mare, un bout de forêt un verger public avec autorisation de la commune), accompagnés par un.e animateur.trice de l'AGRENABA. Pour exemple, notre association accompagne l'ATE du Collège Jules Verne située à Provins à raison de 4 à 5 animations dans leur aire chaque année.

- **Le "Fonds Vert" (Volet Renaturation) :** Si votre projet d'animation nature est lié à la transformation de votre cour d'école en "Cour Oasis" (végétalisation, potager, coin sensoriel) avec le conseil et la formation par un.e animateur.trice de l'AGRENABA, la mairie peut solliciter cette aide d'État pour financer les aménagements et les interventions d'ingénierie verte associées.

Le financement participatif institutionnel

L'Éducation nationale met à disposition un outil sécurisé pour collecter des fonds auprès des familles, des proches et des entreprises locales.

- **La Trousse à projets :** C'est la plateforme officielle de « crowdfunding » de l'Éducation nationale. L'enseignant.e y dépose son projet d'animation nature. En plus des dons des particuliers, des **entreprises mécènes partenaires de la plateforme** abondent régulièrement les projets finalisés (parfois en doublant la mise récoltée).

Les fondations privées et d'entreprises

De nombreuses fondations d'entreprises soutiennent les initiatives citoyennes liées à l'écologie à condition que le projet soit porté en partenariat avec une association locale loi 1901 (comme la nôtre).

- **La Fondation Nature & Découvertes :** Via son dispositif de subvention "[Coup de Main](#)", finance des projets locaux de sensibilisation à la biodiversité à hauteur de **1 000 € à 3 000 €**. C'est idéal pour payer les prestations d'un.e animateur.trice nature sur plusieurs séances.
- **La Fondation de France :** Elle propose un programme annuel "[Éducation à l'environnement](#)" axé sur la reconnexion des enfants avec la nature.
- **La Fondation SNCF :** Très active sur le territoire national, elle dispose de sessions d'appels à projets régulières pour soutenir l'environnement et l'engagement des jeunes dans les territoires traversés par son réseau.

Les entreprises et acteurs de proximité en Seine-et-Marne

- **Le tissu des entreprises locales** : Vous pouvez solliciter le mécénat financier d'entreprises locales du 77 sensibles à l'accès des enfants à la nature (commerces, artisans, entreprises). En échange d'un don à l'OCCE, l'entreprise bénéficie d'une déduction fiscale de 60 %.

Autofinancement interne pour les sorties nature

Voici des inspirations d'autofinancement réalisés par des écoles notamment dans le 77 :

- **La vente de "bombes de graines"** : Les élèves fabriquent des petites boules d'argile et de terreau contenant des graines de fleurs mellifères locales (pour les abeilles). Ils les emballent dans des sachets en papier kraft décorés par leurs soins et les vendent aux familles (1 € à 2 € la bombe).
- **Le marché aux plants du printemps** : Dans le cadre des sciences, les élèves réalisent des semis en classe dès le mois de mars. En mai, ils organisent un marché dans la cour de l'école pour vendre leurs plants aux parents et aux habitants du quartier.
- **Le "P'tit déj de l'école"** : Un vendredi par mois, à l'accueil du matin, les élèves d'une classe préparent et vendent des parts de gâteau, des brioches locales ou des jus de fruits bio aux parents qui déposent leurs enfants. Les élèves gèrent la caisse (calcul de la monnaie) sous l'œil de l'enseignant.
- **La vente de pommes ou de jus de pommes local** : L'école achète en gros des pommes ou du jus de pommes à un producteur local et les élèves organisent une vente à la sortie des classes en appliquant une petite marge.
- **Le calendrier de la nature de la classe** : Les élèves dessinent la faune et la flore à l'issue (ou pendant) leur(s) sortie(s) nature. 12 dessins sont sélectionnés ou rassemblés en 12 catégories pour réaliser un calendrier annuel. Ce calendrier est imprimé et proposé à la vente par les élèves à leur entourage (famille, voisins).
- **Le livre de recettes de l'école** : Chaque élève apporte sa recette préférée à base de produits de la nature (soupe de potiron, tarte aux pommes, tisanes). Les enfants l'illustrent en classe. Le livret est photocopié et vendu aux familles.